



Chambre de Métiers d'Alsace

ATTESTATION DE LA QUALITE D'ARTISAN

Le Président de la Chambre de Métiers d'Alsace

Vu le décret n° 98-247 du 2 avril 1998

reconnait la qualité d'artisan

à Monsieur CARDOSO MATHIEU

Chef d'entreprise immatriculé au Registre tenu par la Chambre de Métiers sous le n° 439 863 226 RE 67 et lui délivre la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Schiltigheim, le 30 novembre 2007

Le titulaire

PLATRIERIE DE LA MOSSIG
10, rue du Geal
67110 OBERSTEIGEN
Tél./Fax 03 88 95 83 30

Cachet de la Chambre
de Métiers



Le Président de la
Chambre de Métiers

P.O. Stéphanie Schott